L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 6 AVRIL 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 6 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 4 1/2 heures, sur les lieux, le fonds d'un café, meubles, etc, situé à l'angle des rues Orléans et Villeré, et le bail de la maison. Et à 10 1/2 du matin, continuation de la vente de marchandises au No 43, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Par Geo. Pearson à 11 heures, encan pour les dames au magasin de Jas. Ryback, 149 rue du Canal.

Par J. Déjan Jr, au No 163 rue Gravier—meubles et pianos.

Par M. Marks, au No [illegible] de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, bonneterie, &c.

Par G. Léaumont, au No [illegible] de la rue de Chartres—chaussures, habillements, marchandises sèches et articles de toilette.

Par Hoffman, Marks & Co., au No [illegible] de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie, marchandises avariées.

ATTENTION!!

Vente continuée.

La vente par le shérif du fonds et de l'installation du magasin No 43 rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane, Deuxième District, sera continuée aujourd'hui, à 10 heures et demie, sur les lieux. Les étagères, vitrines, comptoirs, etc, seront mis à l'enchère à midi précis.

ATTENTION!

Le Shérif procédera aujourd'hui, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux, à l'adjudication du fonds d'un café, ainsi que de tous les meubles et effets qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues d'Orléans et Villère, Deuxième District de cette ville. Aussi le terme restant du bail des dits lieux.

Voir aux annonces.

Encan pour les Dames.—Les Dames qui recherchent les occasions de bon marché feront bien d'assister à l'encan de marchandises sèches, que M. Jas. Ryback fait faire tous les jours, à 11 heures du matin, chez lui, rue du Canal, No 149. L'assortiment est fort riche et se compose de toutes sortes d'articles de toilette et d'étoffes de fantaisie. Nous conseillons aux Dames de ne pas négliger une de ces occasions qui se présentent si rarement d'acheter de belles et d'élégantes choses, à des prix réduits.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mercredi.

ACADÉMIE—Frou-Frou.

ST. CHARLES—Undine.

CIRQUE ET MÉNAGERIE AMES — Tivoli Circle.

L'Administration Warmoth.

Nous avons dit que nous jugerions la nouvelle administration municipale par ses actes. Elle ne nous a pas fait attendre longtemps pour nous donner la mesure de ses tendances. Elle a nommé, comme recorders de cinq des districts de la ville, des radicaux de la plus belle eau, des gens pour la plupart connus par l'exagération de leurs sentiments politiques ou par leurs rancunes contre les conservateurs.

Par le caractère de ces nominations on peut juger de celles qui suivront. Le radicalisme va dominer dans tous les bureaux, et il n'y aura pas d'employé, si infime qu'il soit, qui ne sera obligé de faire acte d'allégeance au parti dominant.

Il n'y a pas bien longtemps que nous prédisions ce qui arrive. Le bill de consolidation avait pour objet de rendre M Warmoth maître absolu des destinées de la ville. Aujourd'hui, le tour est fait. Le gouverneur pourra commander en autocrate à tous les employés grands et petits de l'administration municipale comme il commande déjà à la police métropolitaine. Avec toutes les influences réunies dont il disposera désormais, et, grâce aux votants radicaux des divers faubourgs annexés M. Warmoth espère pouvoir contrôler les élections de novembre. La ville de la Nlle-Orléans est à sa merci, et nous avions annoncé qu'il en serait ainsi dans le cas où le bill de consolidation deviendrait loi.

Il vaut peut-être mieux que cela soit. Un compromis humiliant eût empêché une réaction, tandis qu'elle ne saurait manquer de se produire lorsque la population de la Nlle-Orléans aura bu jusqu'à la lie le calice du radicalisme.

M. Warmoth cherche à créer un parti personnel qui lui soit tout dévoué. Pour les gens crédules il a de mielleuses paroles, pour les consciences vénales des places ou des promesses. Il compte, d'un autre côté, sur la lassitude de l'opinion publique pour triompher des résistances, et il tient en réserve tout l'arsenal des lois arbitraires votées dernièrement à son service par la Législature.

Sans doute, il est persuadé qu'il a tous les atouts dans son jeu et qu'il finira par avoir raison de cette Louisiane indomptée qu'il a choisie pour en faire le marchepied de sa fortune et de son ambition. Il a vu nombre de conservateurs lui faire des avances; des démocrates influents s'incliner devant lui, et il peut croire qu'il aura bon marché de ceux qui persistent dans leur défiance ou dans leur opposition.

Certes, nous sommes loin de nier les progrès qu'il a faits, grâce à la trahison des uns, à la crédulité des autres et à l'apathie générale; mais, malgré tout, nous restons convaincu que son succès ne saurait être que passager.

M. Warmoth a jeté le masque trop tôt, et, s'il est des conservateurs qui prétendent avoir conservé sur son compte quelques illusions, on a le droit de mettre en doute leur désintéressement. Avions-nous raison de soutenir que le juri électoral serait joué par lui? Reste-t-il un doute sur ce point aux honorables citoyens qui sont tombés dans le piège qu'on leur a tendu lorsqu'on les a engagés à recommander des candidats au gouverneur? N'est-il pas de toute évidence qu'on voulait leur faire endosser à l'avance des candidatures exclusivement radicales.

Nous n'avons pas été complètement satisfaits des nominations présentées par la convention démocratique, mais, à coup sûr, nous eussions préféré cent fois une administration municipale démocratique ainsi composée, à l'administration que nous impose M. Warmoth. Avec la première nous avions l'espoir d'une amélioration aux prochaines élections, avec la seconde nous ne devons attendre que la perversion de l'esprit public et la suppression complète des libertés électorales.

Mais, comme nous le disons plus haut, mieux vaut avoir affaire à un ennemi déclaré qu'à un faux ami. La patience du peuple louisianais se lassera peut-être; et s'il veut faire quelques efforts, il trouvera encore moyen de se débarrasser du joug radical. Quand le moment sera venu nous nous expliquerons à cet égard. Les défections si nombreuses qu'elles soient, ne sauraient affaiblir outre mesure le parti que nous appelons conservateur, mais qui est, en réalité, le parti de tous les honnêtes gens.

LES ACTIONS DE L'ETAT DANS LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Le journal officiel contient l'avis suivant:

Etat de la Louisiane,
Département de l'Exécutif.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1870.

Avis est par le présent donné que je recevrai des propositions, à mon bureau, au Mechanic's Institute, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'achat des actions de l'Etat dans le Grand Chemin de Fer de Jackson et du Nord, jusqu'à samedi, 9 avril courant, à midi, et qu'à ce moment et en ce lieu la vente des dites actions sera adjugée au plus haut enchérisseur pour du comptant.

H. C. WARMOTH.
Gouverneur de la Louisiane.

M. Warmoth met plus de formes pour la vente des 60,000 actions de l'Etat que n'en a mis le trésorier municipal pour celle des 80,000 actions de la ville; mais le délai de sept jours qu'il accorde est dérisoire pour une affaire de cette importance, et il se rend ainsi complice de l'intrigue que nous avons dénoncée et dont l'objet est non-seulement de dépouiller l'Etat et la ville de leurs actions, mais encore de contrôler l'administration de la Compagnie au détriment des intérêts des créanciers et de ceux des actionnaires.

LA CARTE DES ATTAKAPAS.—La carte des Attakapas et de la paroisse St-Landry, éditée par notre confrère, le colonel Dennett, du *Planters' Banner*, sera vendue au prix d'une piastre seulement. On en trouvera des exemplaires chez les différents libraires de la ville.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILCOX & GIBBS."

$65.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

TEMPÉRATURE—5 Avril 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.

6 heures A. M.	54	degrés
12 "	68	"
3 " P. M.	68	"
6 "	60	"

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation du *Prophète* que donne demain, jeudi, le Théâtre de l'Opéra, sera probablement la dernière de la saison. Le public fera donc bien d'en profiter. Cet ouvrage est monté d'une façon remarquable, et les artistes chargés des principaux rôles y ont eu, d'ordinaire, beaucoup de succès. M. Michot chantera Jean de Leyde, l'un des plus beaux rôles de son répertoire. Mlle Zeiss, Fides; Mlle Arnal, Bertha; M. Mergist, Oberthal; MM. Dumestre, Depassio et Ketten, les trois anabaptistes. Au troisième acte, ballet des patineurs, avec Mlles Billon, Pepita, Keilt et Noelly, et M. Charles. Finale aux flambeaux.

Samedi, la *Traviata*, opéra en quatre actes, de Verdi. Mlle Dupuy chantera le rôle de Violetta; M. Ketten, celui de Rodolphe.

CIRQUE AMES.—Il y avait, hier, 2000 personnes au Cirque Ames, établi au Cercle Tivoli. On a fort applaudi les différents exercices qui composaient le programme de la soirée. Les scènes équestres de Mlle Lucile Watson et de M. Fred. Watson, les intermèdes comiques, les exercices gymnastiques, les chevaux savants, et les visites aux lions ont eu tour à tour un grand succès. La compagnie est très nombreuse et les exercices très variés. Il y a représentation tous les soirs, à sept heures.

ASSESSEMENTS NOS 10 ET 11—Association d'assurance sur la vie mutuelle, de secours et de bienfaisance. Voir l'avis spécial dans la colonne des décès sur la mort de madame Eulalie Roussel et de M. A. Mitchell. du 3 au 10 av.

Avez-vous un rhume, une toux opiniâtre, mal à la gorge? Procurez-vous de suite un flacon de Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé, et votre mal disparaîtra comme par enchantement. On le trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

(Communiqué.)

SUCRE.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Procédé d'amélioration pour la clarification du jus de la canne avant la cuisson.

Lorsqu'un jus est obtenu par pression, comme le jus de la canne à sucre si le gros du détritus qui provient de l'opération du bagasse est facilement détourné, dès le commencement, les parties les plus ténues de ce détritus sont portées par le courant du jus extrait dans le bac destiné à le recevoir. Là, par le simple repos, il s'opère une clarification naturelle. Les impuretés, trop légères pour aller au fond, flottent à la surface; les autres, se détachant, à cause de leur pesanteur, de tous les points de la masse du liquide, cèdent à un mouvement de haut en bas, avec un progrès qui est en raison de la densité même de ces impuretés. Elles s'accumulent dans les couches inférieures, et, bientôt, arrêtées par le fond du bac, elles y forment le dépôt.

Si ce dépôt a été obtenu avec intention, il semble opportun et désirable d'avoir à sa disposition un moyen pratique de retirer de ce bac tout le jus clarifié, mais à la condition de ne rien perdre de ce jus et de laisser dans le bac les impuretés flottantes et tout le dépôt qui s'y est fait.

Quel autre moyen d'avoir le bénéfice de cette clarification?

La décantation est indiquée.

Qu'arrive-t-il, en effet, si on vide ce bac par le bas au moyen d'une ouverture pratiquée tout près, si ce n'est à fleur du fond?

Incontestablement les couches inférieures du liquide, celles où s'accumulent les impuretés qui forment le dépôt, seront les premières à sortir par cette ouverture. Elles entraîneront avec elles toute la partie du dépôt déjà formé qui, ne pouvant pas plus qu'elles résister à la pression de la masse, suivra le courant qui s'établit par cette ouverture et dont cette pression même détermine la force. — De plus, lorsque ce bac étant près d'être tari, le niveau du liquide arrivera au dessous du bord supérieur de l'ouverture, si on ferme cette ouverture pour ne pas laisser sortir les impuretés flottantes avec ce qui reste de liquide, on se privera de la meilleure partie du jus clarifié. Ce sont, en effet, les couches supérieures, les premières et les plus épurées qui sont celles qui descendent graduellement jusqu'à cette ouverture, toujours recouvertes par les impuretés flottantes, et qui, par ce mode d'épuisement, ne peuvent sortir qu'après toutes les autres. Il faut donc, quand on en est là, ou retenir ce qui reste de liquide pour ne pas laisser passer les impuretés flottantes, ou les laisser passer avec lui.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Décantateur patenté de M. T. Mollier obvie à cet inconvénient et satisfait d'une manière absolue aux exigences indiquées plus haut.

A l'aide de cet appareil on pourra vider un bac complètement sans jamais laisser passer les impuretés flottantes. Le jus clarifié s'écoulera continuellement par ses couches supérieures, les unes après les autres, sans que le bac doive être tari d'un trait, soit qu'il ne doive l'être que par des prises successives, sans qu'il soit apporté aucun trouble ou aucun retard au travail de clarification qui se fait au dessous, travail qui va toujours se ralentissant dans les couches inférieures. [illegible] tout le jus clarifié sera seul [illegible] flottantes qui auront été retenues, tout le temps, viendront se joindre au dépôt, et la clarification sera accomplie. On procède au nettoyage du bac comme à l'ordinaire.

SECONDE PARTIE.

Après cette première opération le jus de la canne se trouve dans des conditions avantageuses de netteté pour passer, avec plus de profit, soit dans les grandes chaudières qui sont des défécateurs pour l'équipage ordinaire, soit dans des défécateurs spéciaux et indépendants pour un appareil clos. Dans ces défécateurs, quels qu'ils soient, ce jus, ainsi préliminairement clarifié et décanté ne pourra former d'écumes, que le produit de la coagulation des éléments albumineux qui se trouvent dans la canne à sucre. L'écumage, alors sera efficace; toutes les saletés qui le motivent par leur présence dans les défécateurs et qui par leur abondance le laissent insuffisant, ayant été retenues, comme impuretés flottantes et comme dépôt, ce qui est toujours autant de moins à retirer des défécateurs, sans former d'écumes dans le bac où s'est opérée par le repos, la clarification naturelle qui indique et légitime l'emploi du décantateur.

Après cette seconde opération, l'élimination des écumes de coagulation, dans les défécateurs, le jus de la canne est dans des conditions aussi favorables pour être servi à l'équipage ordinaire ou à l'appareil clos, qu'il l'était après la décantation, dans la première partie, pour être servi aux défécateurs.

Si dans la fabrication du sucre on peut considérer comme un principe admis, que la netteté du jus de la canne, au moment de la cuisson, a une influence heureuse sur la beauté du produit, on peut sans peine en entrevoir le gage dans le résultat des deux opérations très praticables, qui viennent d'être exposées.

Le Décantateur est un appareil pratique, très simple, pouvant s'adapter facilement et en très peu de temps aux bacs destinés au dépôt, fournissant un jet d'épuisement aussi prompt et aussi abondant que toute ouverture pratiquée à un bac pour cette fin, établissant ce jet et le suspendant d'une manière instantanée, sans qu'on ait à se préoccuper d'une ouverture à fermer ou à ouvrir, plus susceptible de diminuer la main d'oeuvre que de l'augmenter.

N. B.—Dans des défécateurs à fond plat, les écumes de coagulation s'éliminent plus facilement, au fur et à mesure de leur formation, à quelque hauteur que se trouve le niveau du liquide qui les fournit, sans le secours, au moins suspect, de l'écumoire à trous, qui perd d'ailleurs la moitié de son temps à aller et à venir, ce qui est encore le moindre reproche qu'on ait à lui faire.

L'emploi du décantateur est loin d'être limité à la sucrerie. Cet appareil peut rendre les mêmes services dans toutes les usines où il y a profit à tirer un liquide au clair, après dépôt, dans les conditions où se trouve le jus de la canne au moment de la décantation.

Adresse, Lock Box, 556, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

$55.—Pour la modique somme de $55 on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

INCENDIES AU MANS.—Le Mans, 14 mars, 9 heures du matin.

Un incendie considérable s'est déclaré cette nuit dans le centre même de la ville du Mans, sur la place des Halles. A trois heures du matin, une lueur sinistre a tout à coup éclairé cet immense emplacement, qui est occupé par le bâtiment circulaire des Halles, les principaux hôtels de la ville et les cafés les plus fréquentés.

Le feu avait envahi l'hôtel du Dauphin, et en quelques instants, il prenait une extension considérable, menaçant tout le pâté de maisons qui s'étend de la rue Dumas à la rue de la Perle.

Par une incroyable négligence, les réservoirs de la ville étaient fermés. On s'occupa cependant d'organiser avec rapidité le sauvetage. L'hôtel du Dauphin fut bientôt évacué. Mais le feu gagnait les maisons voisines. Les locataires s'enfuyaient, ayant à peine le temps d'emporter leurs effets les plus indispensables.

Enfin, à cinq heures, les pompes purent s'alimenter. L'incendie fut circonscrit et vigoureusement attaqué. Douze maisons étaient en flammes. C'était une immense fournaise, et les tourbillons de flammes s'élançaient à une hauteur considérable.

A l'heure où part cette dépêche, l'incendie commence à s'éteindre. On est maître du feu. Il n'y a aucune victime, mais les pertes sont énormes.

CHRONIQUE LOCALE.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT MUNICIPAL.—M. Flanders cherche des employés. Il s'en présente en foule, mais le choix est délicat. Il faut être généralement républicain, puis spécialement radical, puis extrêmement dévoué pour plaire à M. Flanders qui n'exige l'honnêteté qu'en troisième lieu. M. Flanders voit tout et empêche la fraude; M. Flanders ensuite a des idées pour les autres, ce qui dispense ses employés d'en avoir pour eux. Mais il veut être sûr du zèle et du dévouement de ses hommes. Les plus zélés seront les préférés.

M. J. R. West, qui s'est établi dans la salle du Conseil des Assistants-Aldermen, a nommé au bureau des rues M. W. D. Ash, ci-devant du département du quartier-maître; W. H. Waters, surintendant des rues pour le Premier District; Wm. Vigers, surintendant des rues pour le Second; Jos. H. Ingraham, pour le Troisième; Frederick Spranley, pour le Quatrième et J. Gurts Rany, pour le Sixième.

John S. Walton, administrateur des finances, occupe le bureau du trésorier. Il a nommé E. H. Chadwick assistant-trésorier et le Capt. E. V. Hitch, ex-secrétaire du surintendant de police, teneur de livres; MM. Phelps, Darcantel, Legendre et Lugenbuhl, anciens employés du bureau du trésorier de ville, sont retenus.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de changement de personnes dans les autres départements.

INJONCTION CONTRE LA DIRECTION DU CHEMIN DE FER DE JACKSON. — Comme on devait s'y attendre, M. Henry S. Mc Comb, le soi-disant acquéreur du capital de la ville dans le dit chemin de fer, s'est adressé au juge Dibble pour avoir une injonction contre le président et les directeurs de la Compagnie de Jackson. Le pétitionnaire, par l'intermédiaire de ses sept avocats, MM. Hays et New, Randolph, Singleton et Brown, et Billings et Hughes, a représenté qu'il est citoyen de l'Etat du Delaware; qu'il est le possesseur légitime de 80,000 actions du dit chemin de fer, pour lesquelles il a payé $300,000 comptant au trésor de la ville, et que cette vente lui a été faite en vertu d'un acte de la Législature; que le dit capital lui a été dûment transféré par M. W. S. Mount, trésorier de ville et qu'enfin M. R. S. Charles, secrétaire de la compagnie refuse de transférer sur les livres de la compagnie le capital acheté par lui.

Le juge Dibble a accordé l'injonction demandée. Ce writ interdit aux défendeurs de transférer à aucune corporation ou personne les 80,000 actions de la ville, de voter ou de laisser voter une autre personne que le plaignant, de canceller ou d'effacer le dit capital ou d'émettre aucun nouveau capital à la place, ou de faire aucun acte qui puisse nuire au droit du plaignant de jouir de son capital.

CONSEIL DES ADMINISTRATEURS. — Ce Conseil s'est réuni hier sous la présidence du maire Flanders.

M. West présente une ordonnance qui pourvoit à l'élection d'un imprimeur de ville et qui fixe le taux d'insertion à 40 cents par carré. L'ordonnance est déposée.

M. Emley présente une ordonnance pour l'élection d'un notaire de ville qui n'aura d'autres émoluments que les honoraires ordinaires que doivent payer les parties contractantes. Cette ordonnance a été approuvée par l'avocat de ville.

Le maire invite les administrateurs à venir dans son bureau particulier pour une conférence, et le Conseil s'ajourne pour se réunir lorsqu'il sera convoqué par le maire.

ACCIDENT. — Le professeur Carme, le grand joueur de billard, se rendant aux courses de la Métairie en buggy, a été jeté à terre près du Cimetière des pompiers et s'est fait beaucoup de mal. Il a été reconduit chez lui par ses amis.

COUR DU RECORDER HOUGHTON.—Le nouveau recorder du Premier District, M. S. P. Houghton, a pris possession de son siège hier, mais il n'a pas fait de nominations.

Vandergriff, accusé du meurtre de Robt. A. Allen, pilote du steamer Pauline Carroll, a été traduit devant le recorder et a déclaré qu'il n'était pas coupable. Il a été renvoyé en prison sans admission de caution. Le coroner n'a pas encore terminé son enquête sur le corps du défunt.

COUR DU RECORDER STAES.—Le nouveau recorder du Deuxième District a siégé hier. Il annoncera ses nominations aujourd'hui. Les affaires de la cour n'ont eu aucune importance.

COUR DU RECORDER WEBER.—Le nouveau recorder du Quatrième District n'a pas occupé son siège hier.

VOL.—Lundi, dans la nuit, un voleur est entré chez M. Thos H. McKey, rue St-Louis, entre les rues Roman et Derbigny, et a enlevé une montre et une chaîne d'or, d'autres articles et une petite somme d'argent en billets. Il s'est introduit dans la maison en grimpant sur la galerie par un des piliers et en coupant une des lames des persiennes. Il est reparti sans doute par le même chemin de traverse sans faire beaucoup de bruit, en sorte qu'on ignore entièrement le coquin qui a su faire cette montée audacieuse.

CONTREFAÇON.—Un jeune homme nommé Thomas Jenny a été arrêté sur une accusation d'avoir fait circuler de la fausse monnaie quand il savait très bien qu'elle n'était pas bonne. Jenny sera probablement livré aux autorités fédérales.

Echos Parisiens.

Nous empruntons au *Gaulois* les paragraphes suivants:

—Les populations de l'Alsace et de la Lorraine pétitionnent de tous les côtés en faveur de l'établissement, chez elle, de l'instruction gratuite obligatoire.

—Il est parfaitement *exact* que M. Emile Ollivier s'occupe de constituer une commission chargée d'examiner à fond la *question sociale*.

Cette commission, qui se réunira sous la présidence du garde des sceaux, se composera d'ouvriers, de patrons et de publicistes.

Il a été demandé à M. Jules Simon d'en faire partie: sa réponse nous est encore inconnue.

Suivant M. Ernest Picard le parti démocratique a un double rôle à remplir.

Il doit dans l'œuvre qui s'accomplit seconder la liquidation d'un passé dont la responsabilité est à l'empire, mais dont la France porte le poids; il doit en même temps, par son entente, par sa fermeté, préparer l'avenir en marquant le terrain sur lequel il sera permis d'élever un édifice portant, à la base comme au sommet, l'empreinte de la souveraineté nationale.

A travers les brumes de la phrase on voit poindre, dans la pensée de M. Picard, l'aurore républicaine.

L'hypothèse puérile de la rentrée aux affaires des hommes qui ont précipité la chute de Louis-Philippe, rappelle l'histoire de la vieille marquise qui change son cocher pour prendre un ancien serviteur de la famille.

—Jean, vous savez conduire? lui demanda la marquise.

—Oui, certes, madame la marquise, répondit Jean; madame oublie donc que c'est moi qui ai eu l'honneur de la verser la première fois qu'elle m'a fait monter sur mon siège.

—Raisonnement nocturne.

La scène se passe dans un café du boulevard.

Premier mari.—As-tu entendu? Nos femmes vont nous faire une scène, la pendule vient de sonner une heure!

Deuxième mari.—Elle ne peut pourtant pas sonner moins que cela, je suppose! Garçon! deux bocks.

Il n'y a que la *Vie parisienne* pour avoir de ces charmantes hardiesses:

On relevait devant une jeune mariée ce fait étrange, que presque toutes nos cocodettes attendent le mois d'avril pour être débarrassées d'un intéressant embonpoint.

—Oh! mon Dieu! s'écria-t-elle naïvement, toutes à la fois! serait-ce donc le même?....

Argus est en veine ce matin; il se saigne pour le *Charivari*.

A propos de la discussion sur l'Algérie il raconte ce trait algérien:

Un chef arabe vantait le système des fusils à aiguille: "Il est bien préférable à nos fusils à pierre," disait-il.

—Eh bien, alors, pourquoi ne vous servez-vous pas de ce nouveau système?

—Parce que pour les fusils à aiguille il faut de la poudre fulminante; et qui nous en donnera? [illegible] les Français ne seront plus chez nous! répondit le chef arabe avec conviction.

On n'est donc pas tranquille, qu'on vient de prendre une mesure pour faire venir, au moindre signal, l'artillerie sur nos boulevards?

Comment cela?

C'est bien simple, on a relié par le télégraphe le fort de Vincennes aux Tuileries, à l'état-major de la place, ainsi qu'aux différents points importants de la capitale.

Le câble—un câble résistant et à l'abri de toute atteinte—se trouve placé pour plus de sûreté encore dans l'égoût qui suit la route départementale allant de Paris à Vincennes.

Les précautions sont bien prises et maintenant, chers barricadeurs, mes amis, vous n'avez qu'à vous tenir coi!

— Vous parlez d'envoyer au concile un ambassadeur, disait-on à M. Daru, mais vous n'en aurez pas le *temps*. Le dogme sera proclamé avant que vous puissiez intervenir. Vous et vos collègues de Vienne et de Munich vous serez joués par l'infaillibilité.

Le ministre ne répondait pas, mais un personnage qui se trouvait dans le même groupe répliqua:

— Ne croyez point qu'on aille aussi vite que cela. La curie tient à son dogme et vous savez le proverbe italien, *Chi va piano*....

— Vous avez raison, *va sano*.

Hier, le comte Daru a fait partir pour Rome un des attachés à son cabinet. Cet envoyé est muni de dépêches fort importantes.

On dit que c'est à la suite d'une conversation que l'Empereur a eue dimanche dernier avec deux prêtres venant de Rome que cette mesure a été prise.

—Un Cham tout à fait joli dans le *Charivari*.

Deux messieurs en uniforme, un peu chauves comme il convient, causent d'un air grave, cachant derrière leur dos un gros sac, bien enflé, sur lequel on lit: *traitement*.

—Certainement, dit l'un, il faudrait réaliser des économies. Mais lesquelles? Je ne vois pas....

—Ni moi non plus.

PAR LE TELEGRAPHE

Dépêches transmises à l'Abeille.

Nouvelles européennes.

Londres, 5 avril—La reine a signé le bill pour la préservation de la paix en Irlande.

Paris, 5 avril—Il y a eu aujourd'hui une séance orageuse au Corps législatif; Jules Favre a violemment attaqué le sénatus consulte comme devant augmenter le pouvoir personnel. Il a dit que le pouvoir de déclarer la guerre ou la paix ne doit pas être laissé au chef de l'Etat, car celui-ci, après une guerre heureuse, pourrait écraser le pouvoir législatif. Il a dénoncé les changements proposés à la Constitution comme l'*ultima ratio* du despotisme. Son discours a causé une grande agitation dans la Chambre. Plusieurs membres ont demandé que la question fût mise de côté, mais il a été décidé par 154 voix contre 4 que la discussion continuerait; mais l'heure étant avancée, la Chambre s'est ajournée. On croit que les débats reprendront aujourd'hui et qu'on arrivera à un vote définitif.

Londres, 5 avril—Les actions du cable français ont baissé par suite de la concurrence proposée. Les importations de blé, d'avoine et d'autres grains des provinces de la Baltique ont été si fortes que le prix des céréales a baissé.

Liverpool, 5 avril—Les avis de Paris, concernant le Creuzot, sont plus favorables.

Paris, 5 avril—Le *Constitutionnel* dit que le plébiscite portera sur deux points non confondus dans l'acte de 1852, savoir: la responsabilité ministérielle et la division du pouvoir législatif entre les deux Chambres. Il ajoute qu'il est évident que le plébiscite doit précéder la discussion de la nouvelle Constitution et qu'une proclamation de l'Empereur expliquera le vrai caractère du vote national.

Paris, 5—Il n'y a pas eu de collision encore au Creuzot. M. Schneider demande au gouvernement à retirer les troupes, attendu que leur présence entretient le mécontentement.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 5—Les steamers Teutonia, de Hambourg, et la France, de St-Nazaire, sont arrivés aujourd'hui.

Les avis de Caracas du 20 mars disent que la révolution progresse dans toutes les républiques du Sud. Bolivar s'est réuni aux révolutionnaires qui tiennent la route de Caracas à Laguayra.

Le gén. Blanco s'avance sur Caracas. Le président Moray avec sa flotte a échoué dans sa tentative contre Carico, et il devait retourner à Porto Cabello.

Nouvelles de Washington.

Washington, 5 avril—Le Revenu a touché aujourd'hui, $271,000.

Les dilapidations de l'ex-collecteur Bailey s'élèvent à environ $300,000.

Michel Vidal, de la Nouvelle-Orléans, a été confirmé comme consul à Tripoli, aujourd'hui.

La société philosophique de couleur, de Virginie, adresse une pétition au Congrès pour appeler ce pays les Etats-Unis de Colombie au lieu d'Amérique.

Le rapport du secrétaire de la marine sur le désastre de l'Oneida conclut ainsi: l'Oneida poursuivait régulièrement sa course; l'incurie des officiers du Bombay a causé le désastre; ils ont montré une coupable indifférence pour la vie des autres et des communes obligations de l'humanité.

SÉNAT.—Quelques citoyens allemands du Tennessee demandent la reconstruction de cet Etat.

Le bill de Géorgie est repris. M. Sumner dénonce l'amendement de Bingham comme un instrument de puissance rebelle et de la doctrine des droits d'Etat et comme une grande hérésie avec laquelle la reconstruction a à lutter. Il soutient que le seul argument contre le pouvoir du Congrès à intervenir est basé sur des technicalités, que le Congrès est une haute cour d'équité, avec la Géorgie à sa barre.

M. Carpenter, en réponse à M. Sumner, a fait une longue argumentation constitutionnelle contre la validité des conditions fondamentales imposées à un Etat, soutenant que la Géorgie doit être admise sans cela ou tenue en dehors jusqu'à ce que le gouvernement puisse avoir confiance en elle.

CHAMBRE.—Le comité du tarif fixe à 4 cents 1/2 par livre le droit sur le sucre clarifié, à 6 cents sur le sucre raffiné. Rien de changé à ce qu'a fait le comité pour la mélasse. Le droit sur le brandy et autres spiritueux distillés est fixé à $2 le gallon.

Le comité se lève: M. Butler présente une résolution pour l'annexion de San Domingo. M. Wood objecte et la Chambre s'ajourne.

Le bill mettant fin au Bureau des Affranchis, adopté par la Chambre, aujourd'hui, rappelle toutes les lois préservant les devoirs des officiers du Bureau des affranchis, autant que ces devoirs n'ont pas encore été entièrement exécutés, et transfère tout l'argent et les propriétés du Bureau au Bureau d'éducation, et est adressé exclusivement au profit des affranchis et pour leur éducation. Le bureau nouveau aura les mêmes pouvoirs que le Bureau des affranchis en ce qui concerne l'éducation.

Le commissaire du Bureau des affranchis a trois mois pour remplir toutes obligations légales et tous contrats et pour régler tous comptes avec les Etats-Unis. Tous les autres employés sont renvoyés exceptés ceux qui peuvent être retenus pour le besoin des hôpitaux; et pour la collection et le paiement des primes, et le paiement des soldats de couleur, des affaires desquelles il devra se charger ici.

Washington, 5 avril—Le Président, le Vice-Président, les juges de la Cour suprême, les membres des légations étrangères, avec nombre d'hommes notables, se sont rendus aujourd'hui à la Chambre pour entendre l'éloge du général Thomas, mort à San Francisco.

Par un moyen quelconque, les nègres ne se sont montrés ni dans la salle ni dans les galeries. On a dit qu'il fallait avoir des billets. La population de couleur a été fort mécontente. Les nègres remplissaient les corridors du Capitole.

Les représentants du chemin de fer du Pacifique du Sud ont été entendus par le comité du Sénat. Les lignes de Memphis, Little Rock, El Paso, et Grand Occidental ont été habilement soutenues. Le sénateur Kellogg a fait un discours pour la ligne de Hallville ou Marshall, Texas, à El Paso et de là à San Diego avec embranchement par les Opelousas et Little Rock.

Cette ligne continue avec Shreveport, Monroe et Vicksburg et Charleston, Caroline du Sud. Il semble probable que la ligne seule de Kellogg, par le centre de la région cotonnière, sera adoptée. Le parti Frémont représentant Memphis, Little Rock et Jefferson, offre de transiger.

Washington, 5—Le Président a refusé de s'occuper du homestead pour les affranchis, en anticipation sur le Congrès.

Washington, 5—La Chambre s'est formée en comité général sur le bill de tarif. Allison retire son amendement réduisant à 2 1/2 cents le droit sur le sucre clarifié. M. Schenck démontre la nécessité d'une distinction entre les sucres bruts et les sucres raffinés. Allison soutient que la différence des droits est trop grande. Il faut 125 livres de sucre brut pour faire 100 livres de sucre raffiné. 2 1/2 cents sur le dernier équivaudraient à 2 cents sur le premier. M. Marshall n'approuve pas la classification contenue dans le bill. M. Schenck défend le comité des voies et moyens. M. Kerr dit que la classification du sucre dans le bill n'est pas du tout à l'avantage du consommateur, mais des raffineurs, et la loi actuelle est meilleure soit pour le gouvernement soit pour le peuple.

Après une discussion ultérieure entre MM. Wood, Sheldon, Lynch, Kelly, Burchard, Judd, Paine et d'autres, M. Allison renouvelle son amendement pour réduire à 2 cts 1/2 par livre le droit sur le sucre clarifié et l'amendement est voté par 67 contre 65.

Les clauses subséquentes du bill sur les mélasses, épices, &c. sont adoptées sans amendement jusqu'à celles concernant les vins de tous les genres importés en futailles à 50 par gallon.

Les paragraphes relatifs aux vins sont adoptés sans amendement. Sur le paragraphe taxant le brandy et les liqueurs spiritueuses à deux piastres par gallon, M. Axtell [illegible] de porter le droit à 3 piastres dans l'intérêt des vignerons et des distillateurs de la Californie. L'amendement est adopté par 60 contre 53.

Le paragraphe imposant un droit de deux piastres sur les cordiaux vient en discussion. M. Coburn propose d'élever le droit à $3 [illegible] sans décider, le comité se lève.

Nouvelles Diverses.

Cleveland, Ohio, 5 avril—La majorité républicaine en ville est d'environ 1,100. Les démocrates gagnent un membre du Conseil, ce qui donne aux républicains une majorité de deux.

Cincinnati, 5 avril—Des retours complets donnent de nouveaux gains aux républicains; le greffier de la cour des preuves a 4,000 voix de majorité; la moyenne de la majorité républicaine en ville est de 3,000. Les nouveaux élus au Conseil sont: 15 républicains, 16 démocrates, deux indépendants; dans un ward il y a égalité de voix entre les candidats. Avec les membres restant le Conseil se composera de 25 républicains, 16 démocrates et 4 indépendants. Le bureau des écoles comprend 26 partisans de la Bible et 22 opposants.

Memphis, 5—Le contrat pour construire le reste du Chemin de fer du Mississippi sera passé dans quelques jours, et le travail promptement achevé. Le fret pour New York a été réduit de 60 cents.

Hartford, Conn., 5—Le 20e district sénatorial qui a été compté hier soir comme républicain, a au contraire une majorité démocratique de 97, et les démocrates l'ont emporté de 3 ou 4 voix dans le 3e district; ce qui donne le sénat aux démocrates par une voix de majorité à moins que le 16e district qu'on compte comme devant être démocrate, n'ait voté pour les républicains, ce qui donnerait à ces derniers une majorité d'un.

La Chambre est républicaine par une faible majorité, probablement de 6, peut-être de 10. La majorité du gouverneur English selon toute apparence sera d'environ 600.

Richmond, 5—Le conflit de ville ira enfin à la Cour des Etats-Unis. La motion d'Ellison pour dissoudre l'injonction sera entendue jeudi à Washington, par le président-juge Chase.

En attendant, les affaires seront paisiblement conduites ici. Un writ d'expulsion contre le maire Ellison, dont la légalité douteuse a suffi pour que le général Canby refusât d'offrir au marshal un secours militaire, sera référé à l'avocat-général Hoar. Les deux maires continuent à siéger chacun de leur côté et leurs hommes de police se montrent paisiblement dans les rues. La Cour d'Etat a, par un writ d'injonction, défendu à tous les officiers de ville de payer ou de reconnaître le maire Cahoon, ou sa police, ou aucun des officiers de l'ancien gouvernement de ville.

Albany, 5—Le bill d'élection de la ville de New-York et la charte du sénateur Wm. M. Tweed, ont été adoptés au Sénat.

Pottsville, 5—La grève des mineurs de Schuylkill devient générale. On travaille dans fort peu de mines. Les propriétaires tiennent ferme et ne céderont pas.

Chicago, 5. — Chas. Dehn, allemand, a péri dans les flammes dans l'incendie de l'Hôtel de Pensylvanie, à Davenport, hier. Il était employé dans l'hôtel.

Un petit enfant qui s'amusait sur le chemin de fer de Chicago et St-Louis, près des forges de l'Union, a été coupé en deux par le train.

Une grande foule s'est portée au devant des restes du général Thomas, qui sont arrivés aujourd'hui. Grandes cérémonies.

San Francisco, 5 avril—La célébration du 15e amendement par la population de couleur, s'est bien passée. La procession se composait de 1500 personnes, et le bon ordre a été maintenu sur toute la ligne de marche.

Cincinnati, 5— La navigation est parfaite maintenant et le taux du fret d'ici à la Nlle-Orléans est excessivement bas. Les affaires sont très languissantes.

St-Louis, 5—L'élection d'Etat se fait ici tranquillement. Les banques associées de cette ville, dans un meeting tenu le 30, ont déposé sur le bureau le mémoire contre le bill de conversion, par 20 contre 9. Subséquemment 27 des 36 membres des bureaux de règlement ont envoyé au sénateur Drake une dépêche disant qu'ils représentent la majorité du capital et des dépôts de banque dans cette ville et qu'ils sont en faveur du bill de conversion.

Marchés Européens

Liverpool, 5, au soir.—Coton plus ferme avec une tendance à la hausse. Uplands 11 1/8 à 11 1/4. Orléans 11 3/8 à 11 1/2. Vendu 18,000 balles, dont 5,000 pour l'exportation et la spéculation. Tissus et filés avec de meilleurs prix.

Londres, 5, au soir.—Consol. 93 1/2. Fonds américains 90 7/8.

Marchés Américains.

New York, 5—La Bourse a voté, aujourd'hui à 189 contre 141, pour autoriser le comité de construction à choisir un nouveau local et à construire un nouvel édifice.

Marché monétaire plus facile à 6. La réserve des banques consiste grandement en espèces et en certificats à 3 pour cent. Les greenbacks sont rares et les banques se font des prêts mutuels. Or, ouvert à 112, touché à 111 7/8 et 112 1/8 mais fermé à 112.

New York, 5, au soir.—Coton calme et ferme. Mid. 23 1/4. Orléans 23 3/4. Vendu 1,800 balles. Farine lourde.

New York, 5 au soir—Gouvernements inactifs mais fermes, 5-20, 110 1/4. 10-40, 106 1/4. Fonds du Sud, fermes. Louisiane 74 à 75. Levée 75 1/2 à 76.

Mobile, 5—Coton calme et ferme. Mid 21 1/2. Vendu 2000 balles. Reçu 102. Stock 50,110 balles.

Memphis, 5—Coton très ferme. Mid. 22 Stock léger.

Galveston, 5—Coton en bonne demande et ferme. Bon ordinaire 18 1/2 à 18 3/4. Vendu 12 balles. Reçu 880. Stock 31,432 balles.

Charleston, 5—Coton calme et ferme. Mid. 21 1/2. Vendu 150 balles. Stock 15,757.

Savannah, 5—Coton calme. Mid 21 1/2 à 21 5/8. Vendu 600 balles. Reçu 1,229. Stock 6,952.

Boston, 5—Coton plat et nominal. Mid 23 1/2. Vendu 200 balles. Reçu 263. Stock 12,000 balles.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 5 avril—Arrivé le schooner Cecilia, en 5 jours de Ruatan, avec des fruits.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 5 avril—Descendant, les steamers W. Anna, Arkansas, Ajax, Mollie Able, Kate Kinney, Republic, Natchez. Temps clair et chaud.

St. Louis, 5—Arrivé, le Bismark, de la Nlle-Orléans. Temps clair et chaud.

Louisville, 5—Arrivés, les steamers Kate Putnam et Mary Houston, de la Nlle-Orléans. Parti, l'Ajax, avec des barges de charbon pour la Nlle-Orléans.

Dépêches d'hier soir.

Washington, 5 avril—Le juge Bradley, de la Cour Suprême, partira pour la Nlle-Orléans, le 1er mai, dans le but de juger [illegible] qui pourront lui être soumis.

Washington, 5 avril—Le télégramme suivant a été reçu:

Hartford, 4—La moitié de l'Etat donne à English, démocrate, un gain de 470. La majorité de Jewell, l'année passée était de 411. Hartford donne à Jewell [illegible]. Les démocrates ont élu tous les officiers municipaux par 600 voix de majorité et ont 4 voix de majorité dans le conseil communal. English est sans aucun doute élu gouverneur. La législature sera démocratique, bien que les républicains prétendent avoir une majorité dans chaque Chambre.

Washington, 5. — CHAMBRE. — Le bill transférant au Bureau d'éducation ce qui appartenait au Bureau des affranchis. Les adversaires du bill soutiennent que cet acte perpétue les principaux traits du bill du Bureau des affranchis.

Le comité de reconstruction a référé au comité d'élection l'affaire de Stevens, membre élu de la Caroline du Nord.

SÉNAT.—La résolution concernant l'Oneida a passé et va au Président. Elle implique une complète investigation de l'affaire.

LA VARIOLE ET LA VACCINE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Nous ne croyons pas inutile de mettre en garde la population parisienne contre des craintes exagérées.

C'est dans ce but que nous publions les passages suivants d'une note qui nous paraît de nature à calmer les esprits:

Depuis le mois de décembre dernier, la petite vérole a pris un développement dont la terreur publique a singulièrement exagéré l'importance, en lui donnant le caractère d'une épidémie grave. Cette panique s'est propagée en France, et beaucoup de personnes hésitent en ce moment à entreprendre le voyage de Paris.

Dans cette situation, l'administration préfectorale a dû mettre et a mis tous ses soins à organiser un service de vaccinations gratuites dans les hôpitaux et dans les mairies. Ailleurs, ces petites opérations sont également pratiquées, mais à des prix peu abordables pour la généralité du public.

Une seule génisse, peut, paraît-il, subvenir à plus de mille inoculations. Voilà pourquoi, sans doute, le *cow-pox* est préféré au vaccin humain, trop peu abondant pour la situation présente, mais beaucoup plus sûr et plus rapide dans son action. Il a été constaté plus d'une fois, en effet, que les inoculations avortent complètement sur toute une série d'enfants vaccinés ou de jeunes gens revaccinés au *cow-pox*. Cela tient probablement à l'inexpérience de quelques opérateurs qui emploient le vaccin avant sa période de maturité, ou bien à la dégénération du virus lui-même, épuisé par des reproductions successives sur les génisses.

Quoiqu'il en soit, l'efficacité préservatrice du vaccin humain et du vaccin animal paraît être limitée à un nombre d'années qui varie suivant certaines conditions individuelles absolument inconnues. De là la nécessité de revaccinations. Mais après une ou plusieurs inoculations, peut-on compter sur une entière sécurité pour l'avenir?

L'auteur de la note conclut ainsi:

A cette question répondent les chiffres suivants, empruntés par M. le docteur Champouillon à des relevés statistiques de source officielle:

Sur 2,568 individus presque tous adultes atteints en 1869 de variole (petite vérole) ou de varioloïde (petite vérole volante), 1073 avaient été vaccinés, 521 avaient été revaccinés, 46 étaient variolés, 81 n'avaient été ni variolés ni vaccinés.

— On lit dans le *Constitutionnel*:

"On sait combien le clergé français est profondément divisé sur la question de l'infaillibilité. D'après la correspondance romaine du *Moniteur universel*, dont les renseignements paraissent fort exacts, 29 évêques français ont signé le postulatum, qui pose des réserves; un cinquième, l'évêque de Tarbes, est mort. 33, au contraire, en y comprenant NN. SS. Maret et Trioche, qui font partie de la réunion Mathieu, ont signé le contre-postulatum.

"Dix-neuf se sont abstenus: quatorze sièges ne sont pas représentés au concile.

"La majorité de notre épiscopat, et dans ses rangs se trouvent les prélats les plus connus du public par leur talent et leurs lumières, s'est donc jusqu'ici déclarée contraire à la définition de l'infaillibilité. Il en est de même de la majorité des évêques allemands.

"Il est cependant à peu près certain que toutes les propositions présentées au concile par la Cour de Rome y seront votées à une assez grande majorité par la masse des prélats italiens, espagnols, et par les évêques missionnaires."

— Deux amis parlent politique, dans un couloir du théâtre, pendant l'entr'acte. A force de déraisonner, ils en arrivent à comparer Thiers à About.

— J'aime mieux l'esprit de celui-ci que l'expérience de celui-là, dit l'un.

Passe la jolie marchande de bouquets du théâtre.

— Moi, dit l'autre en lui pinçant la taille, j'aime mieux l'About que Thiers.

Les 21 Canons relatifs à l'Eglise.

Voici le texte des vingt-et-un canons relatifs à l'Eglise. Ces canons sont précédés d'un préambule qui en accentue la signification. Ils doivent être cités à la suite du dogme de l'infaillibilité.

De l'Eglise du Christ.

Canon I. — Si quelqu'un dit que la religion du Christ n'existe et n'est exprimée dans aucune société particulière instituée par le Christ lui-même, mais qu'elle peut être observée et exercée dûment par les individus séparément, sans tenir compte d'aucune société qui soit la vraie Eglise du Christ, qu'il soit anathème.

Canon II. — Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a reçu du Seigneur Jésus-Christ aucune forme de constitution certaine et immuable, mais que, de même que les autres sociétés humaines, elle a été sujette, et peut être sujette, suivant la diversité des temps, aux vicissitudes et aux transformations, qu'il soit anathème.

Canon III. — Si quelqu'un dit que l'Eglise des promesses divines n'est pas une société extérieure et visible, mais entièrement intérieure et invisible, qu'il soit anathème.

Canon IV. — Si quelqu'un dit que la vraie Eglise n'est pas un corps en lui-même, mais qu'elle se compose de sociétés diverses et dispersées du nom chrétien; qu'elle est répandue parmi elles, ou que ces sociétés diverses différant l'une de l'autre par la profession de foi et séparées par la communion, constituent, comme des membres et des parties, une Eglise du Christ une et universelle, qu'il soit anathème.

Canon V. — Si quelqu'un dit que l'Eglise du Christ n'est pas une société absolument nécessaire pour obtenir le salut éternel, ou que des hommes peuvent être sauvés par le culte d'une religion quelconque, qu'il soit anathème.

Canon VI. — Si quelqu'un dit que cette intolérance, par laquelle l'Eglise catholique proscrit et condamne *damnat* toutes les sectes religieuses séparées de sa communion, n'est pas prescrite de droit divin, ou que sur la vérité de la religion on peut avoir seulement des opinions, mais non la certitude, et que par conséquent toutes les sectes religieuses doivent être tolérées par l'Eglise, qu'il soit anathème.

Canon VII. — Si quelqu'un dit que la même Eglise du Christ peut être obscurcie par les ténèbres ou infectée de maux par suite desquels elle s'écarte de la vérité salutaire de la foi et des mœurs, dévie de son institution originaire ou finisse souillée et par être dépravée et corrompue, qu'il soit anathème.

Canon VIII. — Si quelqu'un dit que la présente Eglise du Christ n'est pas la dernière et suprême économie pour atteindre le salut, mais qu'il faut en attendre une autre, par une nouvelle et plus pleine effusion du Saint-Esprit, qu'il soit anathème.

Canon IX. — Si quelqu'un dit que l'infaillibilité de l'Eglise n'est restreinte qu'aux choses qui sont contenues dans la révélation divine, et qu'elle ne s'étend pas aussi aux autres vérités qui sont nécessaires pour que le dépôt de la révélation soit gardé intégralement, qu'il soit anathème.

Canon X. — Si quelqu'un dit que l'Eglise n'est pas une société parfaite, mais une corporation *collegium*, ou qu'elle est telle dans la société civile ou dans l'Etat, qu'elle soit assujettie à la domination séculière, qu'il soit anathème.

Canon XI. — Si quelqu'un dit que l'Eglise, instituée divinement, est comme une société d'égaux, que les évêques ont, à la vérité, un office et un ministère, mais non un pouvoir propre de gouvernement (*regiminis*) qui leur compète par ordination divine et qu'ils doivent exercer librement, qu'il soit anathème.

Canon XII. — Si quelqu'un dit que le Christ notre Seigneur et souverain n'a conféré à son Eglise qu'un pouvoir de diriger par des conseils et la persuasion, mais non d'ordonner par des lois et de *contraindre et de forcer par les jugements extérieurs et les peines salutaires* ceux qui s'écartent et les contumaces *devios contumacesque*, qu'il soit anathème.

Canon XIII. — Si quelqu'un dit que la vraie Eglise du Christ, hors de laquelle nul ne peut être sauvé, est une autre que l'Eglise sainte, catholique et apostolique romaine, qu'il soit anathème.

Canon XIV. — Si quelqu'un dit que le bienheureux apôtre saint Pierre n'a pas été, par le Christ notre Seigneur, institué prince de tous les apôtres et chef visible de l'Eglise militante, ou qu'il a reçu seulement la primauté de l'honneur, mais non celle de la vraie et propre juridiction, qu'il soit anathème.

Canon XV. — Si quelqu'un dit qu'il ne découle pas de l'institution du Christ, Seigneur lui-même, que Saint-Pierre a des successeurs perpétuels dans sa primauté sur l'Eglise universelle, ou que le pontife romain n'a pas de droit divin succession de Pierre en cette primauté, qu'il soit anathème.

Canon XVI. — Si quelqu'un dit que le pontife romain a seulement un office d'inspection et de direction, mais non un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, ou que ce pouvoir n'est pas ordinaire et immédiat sur toutes les Eglises prises dans leur ensemble ou isolément, qu'il soit anathème.

Canon XVII. — Si quelqu'un dit que le pouvoir ecclésiastique indépendant [illegible] attribué par le Christ et le pouvoir civil suprême [illegible] des droits de l'un et de l'autre soient saufs, qu'il soit anathème.

Canon XVIII. — Si quelqu'un dit que le pouvoir qui est nécessaire pour gouverner la société civile [illegible] de la liberté naturelle de l'homme, qu'il soit anathème.

Canon XIX. — Si quelqu'un dit que tous les droits existants entre les hommes dérivent de l'Etat politique ou qu'il n'est aucune autorité en dehors de celle qui est communiquée par cet état, qu'il soit anathème.

Canon XX. — Si quelqu'un dit que, dans la loi de l'Etat politique ou dans l'opinion publique des hommes a été placée la règle suprême de la conscience pour les actions publiques et sociales, ou que les jugements par lesquels l'Eglise prononce sur ce qui est licite ne s'étendent pas à ces actions, ou que par la force du droit civil devient licite ce qui est illicite en vertu du droit divin ou ecclésiastique, qu'il soit anathème.

Canon XXI. — Si quelqu'un dit que les lois de l'Eglise n'ont pas la force de lier à moins qu'elles soient confirmées par la sanction du pouvoir civil, ou qu'il appartient audit pouvoir civil de juger ou de décréter en matière de religion, en vertu de son autorité suprême, qu'il soit anathème.

ACCIDENT A L'HOTEL-DIEU DE PARIS.

Le dimanche, 6 mars, à une heure et demie, le quartier du Palais-de-Justice, à Paris, était mis en émoi par une détonation semblable à celle d'un coup de canon de fort calibre.

Un grave accident venait d'arriver dans le laboratoire de l'Hôtel-Dieu, situé au rez-de-chaussée, près de la cuisine, et donnant sur le bras de la Seine.

L'ébranlement qui en résulta fut tel, que M. Brelet, directeur, qui déjeunait, crut que le bâtiment s'écroulait sur sa tête.

Voici ce qui avait donné lieu à cette explosion:

M. Dugué, âgé d'une vingtaine d'années, élève en pharmacie, préparait un gaz combiné de gaz oxigène, de chlorate de potasse et de bi-oxyde de manganèse; ce gaz destiné au bureau central des hospices, est introduit dans un instrument connu sous le nom de laryngoscope, dans lequel se trouve un fil de platine s'enflammant au contact de ce gaz et à la faveur duquel on découvre, en le plaçant dans la bouche, la maladie interne.

Cette lampe est une des merveilleuses découvertes que la médecine doit à la chimie, en ce qu'elle permet à l'opérateur de vérifier, à la clarté projetée à l'intérieur, l'état de la gorge et de la poitrine des malades.

Or, c'était pour cet appareil, si utile aux praticiens, que M. Dugué, élève distingué, se livrait à la manipulation des produits desquels on dégage les gaz.

Mais, par une cause inconnue, la cornue où était renfermé le gaz éclairant, éclata avec une violence telle, que ce malheureux jeune homme fut renversé inanimé sur le plancher.

Les vitres volèrent en éclats; le fourneau et la cheminée en briques furent disloqués de fond en comble.

Un récipient en fonte contenant du gaz a été partagé en deux parties; l'entonnoir en zinc, troué et sorti; les portes ont été enfoncées, les armoires brisées, les bocaux mis en pièces, les produits pharmaceutiques détruits.

Du laboratoire, mesurant trois mètres carrés, il ne reste plus que les quatre murs.

La salle de la pharmacie attenant au laboratoire a subi des dommages relativement minimes, grâce à la solidité du mur de séparation.

Quand on se fut un peu remis du premier moment de stupeur, le personnel de l'hospice se porta vers le théâtre de l'accident.

M. Dugué, qu'on trouva étendu au milieu d'un amas de débris informes, fut transporté dans sa chambre, où l'on constata que la cuisse droite était fracturée; cinq débris de briques de la grosseur d'un œuf avaient pénétré dans les chairs qui ont été littéralement labourées par ces projectiles; le bras droit a reçu également de graves blessures.

Son état, quoique très grave, ne paraît pas devoir mettre ses jours en danger; mais on redoute que, de la violente commotion qu'il a éprouvée, il ne résulte une complication sérieuse.

M. Clément, commissaire de police du quartier, s'est empressé de se rendre sur les lieux; une enquête a été ouverte immédiatement à l'effet de découvrir la cause déterminante de cette explosion, la première qui se soit produite dans la préparation du gaz combiné.

Lotterie Royale de la Havane.—$500,000 en or. Tirage tous les dix sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes. TAYLOR & Co., banquiers, 16 Wall street, New York.

Décédé à sa résidence, à Franklin, Lne., le vendredi, 1er avril 1870, à deux heures et demie du matin, JULES G. OLIVIER, à l'âge de 80 ans, 3 mois et dix jours.

Società Italiana di Mutua Beneficenza. SONO invitati i membri della sud. società da intervenire quest' oggi [illegible] alle ore 4 P. M. al funerale del socio SALVATORE SERRAINO, all' ultima sua dimora, No. 231 strada Poydras. Il segretario E. TROIS.

Bureaux de la Société d'Assistance de Bienfaisance et d'Assurances Mutuelles de la Vie, en Louisiane. Au No 130 de la rue Carondelet. Nlle Orléans, 4 avril 1870. ASSESSEMENTS Nos 10 et 11. LES membres de cette Société sont informés du décès de Mme EULALIE ROUSSEL, morte à Thibodaux, Louisiane, le 25 janvier 1870, et du décès de A. MITCHEL, assassiné près de Clinton, Lne, le 25 janvier 1870. Ils sont requis, sans autre avis, de venir payer $1 25 sur chacun des deux décès pour couvrir la somme de [illegible]. R. W. YOUNG, Secrétaire.

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur, 184 ... RUE DELORD ... 184 (Place Tivoli) TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT. Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences. Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles. Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 22 du Mechanics Exchange, No 16 rue Union, entre Charles et Carondelet seront exécutés avec promptitude.

ENTREPOT DE TAPIS Au No 17 de la Rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix: TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de tapisserie, stores, Couvertures de laine, Crin, Rideaux, Dentelle, Corniches, etc.

Messe et Quête. [illegible] Archiconfrérie des Mères Chrétiennes [illegible]

AVIS. [illegible] Opera House [illegible]

Le Gros Lot Gagné!! [illegible] a été acheté au Bureau de billets situé rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines, près de l'angle de cette dernière rue [illegible]

Vente Attrayante! ENCAN DES DAMES. [illegible] JAMES RYBACK [illegible]

LOUIS ROESCH, 238 Rue Tchoupitoulas 238. [illegible] Consomption [illegible] Epilepsie [illegible]

Changement de domicile. [illegible]

Demande d'ouvrières. [illegible] 33 rue Dauphine, au premier.

AVIS. ON demande un jeune homme [illegible]

CLUB ESPAÑOL. ASAMBLEA ordinaria [illegible] V. G. FERNANDEZ, Secretario.

AVIS. [illegible] $30,000 [illegible]

JEFFERSON ACADEMY. 123 RUE CONTI 123 Entre les rues Dauphine et Bourgogne. DIRIGÉE PAR G. J. LORD. CET établissement [illegible]

Coffre-fort. ON voudrait acheter, à un prix modéré [illegible]

Bureaux de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle Orléans, 2 avril 1870. [illegible] R. S. CHARLES, secrétaire.

Avis aux Fabricants de Cigares. 100 CAISSES tabac Pensylvanie à vendre par caisse ou par lots au gré des acheteurs, chez [illegible] 16 rue Remparts.

Avis aux Dentistes. A CÉDER, pour cause de maladie, une bonne clientèle de dentiste [illegible]

DEMANDE. UNE femme pour la cuisine [illegible] rue Baronne [illegible] entre Euterpe et Polymnie.

AVIS. LE soussigné, pour liquider [illegible]

Divers! Divers!! 100 barils Porc mess, poids xtra, 25 boîtes Epaules salées, 30 boucauts [illegible], 50 tierçons Jambons pour famille, [illegible] Saindoux, 25 fromages, 100 barillets [illegible], 100 barils Whisky rectifié, 50 1/2 [illegible] Vieux Bourbon, 50 1/2 [illegible] Farine XX, XXX, choix, 200 caisses Chandelles "Star" 11, 12, 13 et 16, [illegible] Amidon de Fox, [illegible] savon de famille, [illegible] Sucre, Mélasse, Café, Riz, Sel, etc, etc. A vendre en magasin et à l'arrivée, par PASCAL & HSLEY, Nos 74 et 76, rue Poydras.

Marchandises à bon marché par suite de la BAISSE DE L'OR. J. G. BERMEL & CO., 121 ... RUE DU CANAL ... 121. OFFRENT en vente leur grand assortiment de [illegible] et d'articles de fourniture de toilette et de fantaisie, pour messieurs et pour dames, à des prix excessivement réduits. On peut s'en convaincre en venant voir leur stock. Aussi—Un assortiment varié d'OMBRELLES, reçu par le dernier steamer de France. A vendre en gros et en détail. SALON DE COIFFURE DE DAMES.

PRINTEMPS 1870. DRAPS CASIMIRS ET GILETS, Chez C. COUTEUX, 33, rue de Chartres, coin Douane. —Aussi— DRAPS DE BILLARD, COTONNADE DES ATTAKAPAS, SEERSUCKERS.

Rome and the Catacombs. LECTURE DU REV. W. H. ANDERSON. LE REV. W. H. ANDERDON donnera une lecture sur Rome et les Catacombes, MERCREDI SOIR, 6 Avril, à sept heures et demie, à ODD FELLOWS HALL. Prix du Billet, 50 cents. A vendre à la porte.

MAISON J. GALINIER, No 101, Rue Royale, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. Lundi, 14 Mars, Ouverture Des Nouveautés de Printemps et d'Eté. CHAPEAUX MODELES, REÇUS DES MEILLEURES MAISONS DE PARIS. Toutes les Nouveautés POUR MODES. Prix très avantageux en raison de LA BAISSE DE L'OR.

Huile de Foie de Morue, pure, DE NORVÈGE, ET Phosphate de Chaux, AU No 139 DE LA RUE DU CANAL. [illegible] LA CONSOMPTION, LA TOUX, LES BRONCHITES, RHUMATISMES [illegible] FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens et Chimistes.

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST LOUIS MISSOURI. [illegible] Agence en Louisiane No 3, Bâtisse Story [illegible]

SACRIFICE. LIQUIDATION POSITIVE, POUR CAUSE DE DÉPART. [illegible] Son Stock de Marchandises Sèches [illegible] L. ETERNOD.

Propositions pour la vente de Bonds. BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE. Nlle-Orléans, 31 mars 1870. [illegible]

AU PUBLIC. BONNE NOUVELLE POUR TOUT LE MONDE! [illegible]

Nlle-Orléans, 31 mars 1870. AUJOURD'HUI [illegible] Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Résidence à Louer et Meubles A VENDRE. [illegible]

A louer. LE PREMIER ÉTAGE [illegible]

MANDEVILLE. A VENDRE OU A LOUER. TROIS MAISONS situées sur le bord du lac [illegible] E. F. MIOTON, 47 rue Royale.

Grande Ile. A VENDRE OU A LOUER. Une jolie maison [illegible] E. F. MIOTON, 47, rue Royale.

A Louer. Une belle résidence [illegible] rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser à E. F. MIOTON 47 rue Royale.

A Vendre. Une maison ayant quatre chambres, cuisine, etc., et située à Mandeville [illegible] Mme FAVRE.

A Louer, UNE BELLE MAISON située rue Toulouse, No 30, entre les rues Chartres et Levée, ayant de beaux magasins au rez-de-chaussée [illegible]

FABRIQUE DE CANDI. Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. Ils Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins; Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelé, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI. BOITES A SURPRISES. Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous cachera UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS. BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC. ETC. ETC. Manufacturés par GEO. MILLER & SON [illegible] Market St. Philadelphie. 500 DOUZAINES venant d'arriver et A vendre au détail à 25 cents par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

COLLÈGE CLASSIQUE ET COMMERCIAL [illegible]

Dissolution de Société. [illegible]

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. [illegible] AUSSI LES LIGNES SUIVANTES: [illegible] Les véritables Bamboo. A. ROUSSET, Magasin de Quincaillerie.

MAGASIN D'HUILES A ECLAIRAGE, 69 ...... Rue St-Philippe ...... 69 (Entre Royale et Bourbon.) [illegible] Huiles à Eclairage [illegible] J. L. DUJARRIC.

DENTISTES. LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, [illegible] sans souffrance, au moyen du protoxide d'azote.

Dr. C. BLANCKE, 416 & 418 Rue St-Charles 416 & 418. Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire. ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle GRAND SUCCÈS. [illegible]

A. F. McLAIN, chirurgien dentiste [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp, CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Dr. MALONEY, DENTISTE, No 263 rue St-André, près Magasine, (Quatrième District.) ANNONCE [illegible]

Changement de domicile. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE [illegible]

AVIS De Dissolution de Maison de Commerce. FELIX RIEU, 41 ... RUE DE CHARTRES ... 41. Se retirant des affaires, vendra au prix coûtant [illegible] son stock de Nouveautés [illegible]

AVIS. Excellente occasion pour cause de départ. [illegible] No 71 rue de Chartres, offre à vendre son établissement de PARFUMERIE [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible] AVRIL—CLASSE [illegible] 21 70 25 28 [illegible] 36 63 40 28 16 [illegible] Méfiez-vous des fausses Loteries.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE. BUREAUX, No 130 de la rue Commune. CAPITAL [illegible] GARANTIES [illegible] $500,000. CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie [illegible] CARRIERE, Vice Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

AVIS. Salle du Comité de HOPE HOOK AND LADDER Cie 3 et du MACHANICS ENGINE COMPANY No 6. [illegible] A. STONE, secrétaire.

Avis au Public. HOTEL ST-CHARLES. [illegible] $10 par semaine. O. E. HALL.

Nouveautés de Printemps. LEON GODCHAUX, 81 ET 83 RUE DU CANAL 81 ET 83. Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée. AYANT profité de la baisse de l'or pour faire des achats considérables [illegible]

AU PUBLIC. MAUX DE GORGE, MALADIES DES POUMONS ET DU COEUR. [illegible]

Montres, Pendules et Bijoux AU MAGASIN DE E. A. TYLER, 115 ... RUE DU CANAL ... 115. Agent pour la vente de la célèbre montre CHS. E. JACOT. Montres des meilleures fabriques du monde. Pendules de marbre et de composition. Toute espèce de fournitures de montres, en gros. Un grand assortiment de Diamants, Rubis, Emeraudes, Camées, Perles, Onyx, Améthystes, bijoux de fantaisie. Un grand choix d'argenterie pour cadeaux de noces. Un très grand assortiment du meilleur Plaqué de Roger Smith & Co., et d'autres maisons de premier ordre. Coutellerie de poche et de table anglaise et américaine, Articles de Fantaisie riches. Réparation de Montres et de Pendules. Manufacture et réparation de Bijoux.

LA SEULE VÉRITABLE TEINTURE DE CHEVEUX LE MYSTÈRE OU TEINTURE DE TURNER. JOLIE TEINTURE PERMANENTE! [illegible]

Pianos, Pianos, ET Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 46 ... RUE ROYALE ... 46. IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats Unis, [illegible]

Galerie de Photographies et de beaux arts De W. W. Washburn, 113 ... Rue du Canal ... 113. PORTRAITS [illegible]

M. FEHRENBACH, [illegible] PIANOS PLEYEL, ERARD ET BORD, [illegible] de la rue Baronne. [illegible]

Glycerole d'Amandes. CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches du coup de soleil [illegible] A vendre également par FREDERICKSON & HARTE [illegible]

A vendre, pour cause de départ GROCERIE [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, Incorporée le 13 mars 1855. AU No 157 DE LA RUE DU CANAL. OFFICIERS. L. F. Generes, Président [illegible]